

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT WASHINGTON, D. C. 20523 BIBLIOGRAPHIC INPUT SHEET		FOR AID USE ONLY BATCH 82
1. SUBJECT CLASSIFICATION	A. PRIMARY Food production and nutrition	AE70-0000-G190
	B. SECONDARY Distribution and marketing—West Africa	
2. TITLE AND SUBTITLE Marketing, price policy and storage of food grains in the Sahel: La Mauritanie		
3. AUTHOR(S) (101) Mich.Univ. Ctr.for Research on Economic Development		
4. DOCUMENT DATE 1977	5. NUMBER OF PAGES 46p. 47p.	6. ARC NUMBER ARC
7. REFERENCE ORGANIZATION NAME AND ADDRESS Mich.		
8. SUPPLEMENTARY NOTES (Sponsoring Organization, Publishers, Availability) (In English and French; English, 45p.:PN-AAF-407) (Complete country studies available; English, 666p.:PN-AAF-399; French, 760p.:PN-AAF-400)		
9. ABSTRACT		

10. CONTROL NUMBER PN-AAF-408	11. PRICE OF DOCUMENT
12. DESCRIPTORS Africa Grain crops Mauritania Price policy	13. PROJECT NUMBER Sahel Storage
	14. CONTRACT NUMBER AID/afr-C-1143 GTS
	15. TYPE OF DOCUMENT

PN-AAF-408
AID/aFr-C-1143 GTS

CILSS
CLUB DU SAHEL
Groupe De Travail Sur La
Commercialisation, La Politique Des Prix
Et Le Stockage

COMMERCIALISATION,
POLITIQUE DES PRIX
ET STOCKAGE DES CEREALES
AU SAHEL

ETUDE DIAGNOSTIQUE

Tome II: Etudes par Pays

Réalisée par

CENTER FOR RESEARCH ON ECONOMIC DEVELOPMENT
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Financée par

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

Août 1977

THIS DOCUMENT HAS BEEN EVALUATED AS SUBSTANDARD COPY FOR
ROUTINE REPRODUCTION. EFFORTS IN AID/W TO OBTAIN A MORE
ACCEPTABLE COPY OF THE DOCUMENT HAVE NOT BEEN SUCCESSFUL.
DESPITE THIS DISADVANTAGE, WE HAVE CHOSEN TO REPRODUCE THE
DOCUMENT BECAUSE OF THE SUBJECT TREATED AND TO MAKE THE
DISCERNIBLE INFORMATION AVAILABLE.

Préface au Volume II

Etant donné que certains de nos lecteurs pourraient ne pas avoir eu accès au volume précédent, nous nous faisons le devoir, au risque de nous répéter, d'attirer l'attention sur quelques observations d'ordre général faites dans le premier volume. Cette étude a été faite à la demande du C.I.L.S.S./Comité de Travail du Club du Sahel s'intéressant à la Commercialisation des Céréales, à la Politique des Prix et aux Problèmes de Stockage. Au cours de la réunion tenue en juillet 1976 à Dakar, le Comité demanda qu'une étude diagnostique soit faite en vue de rassembler toutes les informations existantes sur la commercialisation, la politique des prix et le stockage, et aussi d'identifier les problèmes majeurs. Cette étude a été entreprise en réponse à cette requête. Elle a été financée par l'Agence de Développement International dans le cadre de son Programme de Développement du Sahel.

Les études sur chaque pays, publiées dans ce volume, ont pour base les informations obtenues au cours des voyages effectués dans les pays concernés, l'étude minutieuse des documents et rapports publiés à la fois par les pays intéressés et les agences d'aide internationale, et enfin les réponses aux questionnaires envoyés dans les pays du C.I.L.S.S. en août 1976.

Les voyages d'étude eurent lieu entre novembre 1976 et février 1977. Dans chacun des pays visités, trois semaines au moins furent consacrées aux travaux de recherche - dans certains cas ce fut presque un mois. Au cours de la première rédaction qui eut lieu à Ann Arbor, le groupe de travail a bénéficié de la présence, encore que de courte durée, du Président du Comité de Travail, Mr. Ibrahima Sy et de Mr. Serge Michailof de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris. Ajoutons enfin que le rapport final a bénéficié de l'examen des premiers résultats, examen effectué lors de la réunion du Comité de Travail tenue du 16 au 18 mars 1977 à Bruxelles.

Nous tenons à préciser qu'une considérable autonomie fut laissée à chacun des auteurs des rapports. Ils ont bien évidemment suivi une ligne directrice générale et pré-établie. En effet, il a été dressé une longue liste de questions importantes sur lesquelles les chercheurs devaient porter une attention toute particulière. De plus, l'Equipe s'est réunie dix jours durant en Haute Volta, trois des quatre auteurs se sont rendus ensemble au Niger où les questions de détail furent amplement débattues. Ceci a permis de définir une ligne de conduite plus précise qui fut adoptée dans toutes les recherches qui ont suivi. A Ann Arbor nous avons également tenu de nombreuses séances de discussion et chaque rapport préliminaire a été l'objet de nombreuses corrections.

Il n'en reste pas moins vrai que chaque auteur a conservé une liberté totale dans la conduite de l'étude de la région qui lui était confiée. Par conséquent les idées émises dans chaque rapport sont l'expression, dans une certaine mesure, des propres perceptions de son auteur qui en porte toute la responsabilité. Une telle répartition des tâches et donc des responsabilités s'imposait pour plusieurs raisons : (a) la quantité de travail sur le terrain était si importante qu'elle exigeait que chaque membre se spécialise dans une région particulière; il aurait été très difficile pour un ou deux membres du groupe de travail de visiter tous les sept pays du Sahel. (b) l'attribution d'une tâche particulière à un membre a incontestablement un effet motivateur positif. (c) un autre point, et peut être le plus important, est que l'étude d'un système de commercialisation est une tâche si délicate que sa perception est souvent influencée par les opinions préconçues de l'investigateur. Il semblait donc préférable, et même nécessaire, qu'il soit permis à chaque auteur d'exprimer librement son point de vue sur la question - ce qui par ailleurs comporte nécessairement un certain degré de subjectivité. Ceci s'est donc soldé par des différences de vues ou d'intérêts sur certains points - différences qui, il faut le reconnaître, peuvent être aussi dues au fait que les problèmes de commercialisation et de politique des prix se posent de manière différente selon les conditions particulières à chacun des pays sahéliens.

Les auteurs responsables de cette étude sont : Boubacar Bah pour le Mali et la Mauritanie; Elliot Berg pour la Haute Volta; Daniel Kholer pour le Niger et le Tchad; Clark Ross pour le Sénégal et la Gambie. Ont également contribué à cette étude : Aimée Ergas qui a joué en rôle de premier plan dans le travail d'édition; Judy Brooks qui a offert une aide appréciable dans l'étude sur la Haute Volta; Charles Steedman qui a travaillé sur le Mali et la Mauritanie; et Annick Morris qui était responsable de la traduction française. Enfin, Greg Conboy et Bijan Amini ont aidé dans la collecte et le traitement des données statistiques.

Dans cette étude les deux points qui ont particulièrement retenu notre attention, sont la commercialisation et la politique des prix. Dans chacun des rapports, les problèmes liés au stockage sont également discutés mais avec un peu moins d'attention que les deux premiers points. La raison en est que, au début de cette recherche, il nous a été demandé de n'étudier que les problèmes ayant trait à la commercialisation et à la politique des prix. Ceux liés au stockage devaient être confiés à un autre groupe de consultants. Cependant, pour de nombreuses raisons, le Groupe de Travail s'est trouvé

dans l'impossibilité de trouver des consultants désirant travailler sur cette question. Nous avons donc décidé d'étudier également la question du stockage mais, bien évidemment en lui apportant légèrement moins d'attention qu'aux autres.

Enfin, précisons que ceci n'est qu'une étude diagnostique, expression qui n'a pas d'équivalent exact en anglais. Il s'agit d'une étude analytique qui ne fait aucune recommandation en matière de politique économique. Aussi fut-il demandé à chacun des auteurs d'éviter de tirer toute conclusion en cette matière. Cependant, la ligne de démarcation entre fixation d'options possibles ou souhaitables et recommandations en matière de politique à suivre, est assez difficile à établir. Le but précis de cette étude, conformément à la ligne directrice définie par le Comité de Travail, était de dégager des faits : rassembler ceux déjà connus, souligner ceux qui devaient l'être, en vue de permettre et faciliter la délimitation des options possibles, compte tenu des contraintes existantes et la mise en place de politiques économiques plus efficaces. C'est pourquoi le lecteur ne trouvera pas ici de recommandations détaillées et spécifiques sur ce que devrait faire une agence commerciale, telle que l'O.N.C.A.D. ou l'O.P.V.N., comment leur organisation pourrait être rendue plus efficace, ou si oui ou non, et de combien, les prix du sorgho et du mil devraient être augmentés au Mali ou au Niger. Ce sont là des questions qui touchent de beaucoup plus près une étude s'attachant plus particulièrement aux politiques à suivre, qu'à une étude diagnostique, telle celle qui nous a été confiée.

Elliot Berg
Directeur du Projet

Ann Arbor, Michigan
Juillet 1977

LA MAURITANIE

TABLE DES MATIERES

	page
Introduction	1
I. Situation du Secteur Agricole.....	5
II. Commercialisation.....	9
1. Le Marché du Riz.....	9
2. Le Marché du Mil/Sorgho.....	13
III. Prix des Produits Agricoles.....	29
A. La Fixation des Prix.....	29
B. Prix et Système de Stabilisation.....	30
C. La Possibilité d'une Politique des Prix.....	31
IV. Le Stockage.....	34

APPENDICES

1. Actions et Stratégies à Moyen Terme pour le Développement Agricole	36
2. Décret n° 69.048/MCT/DC de Janvier 1969 Déterminant le Mode de Fixation des Prix des Produits	37

Mauritanie - Tableaux dans le Texte

	page
I. Rendement et Prix Moyens dans les Petits Péri-mètres de Riz de 1973 à 1975.....	6
II. P.I.B. par Personne.....	7
III. Importations de Riz.....	10
IV. Importations de Riz par Pays d'Origine.....	11
V. Distribution des Céréales du Plan d'Urgence.....	27
VI. Comparaison entre les Prix du Sorgho et du Riz.....	31

Diagrammes dans le Texte

1. Circuit Succursaliste.....	13
2. Carte Rurale.....	15
3. Marchés.....	16
4. Schéma de Commercialisation du Mil/Sorgho.....	22
5. Schéma de Commercialisation du Riz.....	23

INTRODUCTION

Le commerce des produits alimentaires, et notamment des céréales de base: mil/sorgho, maïs, riz, est sensible aux fluctuations de la production. Les rapports entre la demande et l'offre internes sont directement dépendants des politiques agricoles, de revenus et de nutrition, définies dans les différents pays en "voie de développement".

Pour assurer l'approvisionnement des populations en céréales de base, le recours aux importations par l'aide internationale se trouve soutenu par diverses mesures internes. Ces mesures sont communes aux pays en voie de développement, pays d'expression française ou anglaise, certains pays d'Amérique Latine et d'Asie. Le fait que ces mesures soient si répandues atteste des difficultés que rencontrent plusieurs gouvernements (de régimes socio-politiques nettement différents) en matière de commercialisation et de politique de prix des céréales. L'optique productivité, en vogue dans le passé, avait mis l'accent sur la production en privilégiant l'utilisation des semences à haut rendement, des engrais, etc... Cependant, la recherche en matière de commercialisation, d'écoulement et de cultures vivrières en général n'a pas fait l'objet d'une attention sérieuse.

Au cours des dernières années, on a pu constater dans presque tous les pays du tiers monde l'existence de mesures similaires prises à l'initiative de l'Etat.

L'interventionnisme sur les marchés des céréales n'est pas un phénomène nouveau ou propre aux seuls pays du Sahel, voire du

tiers monde (1). Les politiques de soutien sous toutes formes ont existé et existent dans l'histoire économique: les politiques les plus connues sont les mécanismes des montants compensatoires dans les pays de la C.E.E. ou les banques de sols dans certains autres pays.

Cependant il faut remarquer que les faiblesses des moyens mis en oeuvre et très souvent la méconnaissance des méthodes de travail des autres agents économiques: producteurs, commerçants privés, etc..., amènent les agents de l'Etat à agir par autoritarisme. Aussi la réquisition et d'autres méthodes répressives apparaissent comme des règles de gestion. Il en résulte que plusieurs pays connaissent des pénuries artificielles.

L'inadéquation des moyens commerciaux, financiers et humains (personnel qualifié) aux objectifs, est aggravée par l'exclusion des producteurs des centres de décision et de gestion. Les rigidités respectives des politiques de consommation et de revenus, (surtout du taux de salaire), constituent des éléments essentiels qui freinent toute politique commerciale hardie, dynamique, voire agressive.

L'étude de la commercialisation des céréales et de la formation des prix, dans les pays du Sahel, doit tenir compte de cette toile de fonds.

La Mauritanie connaît un important secteur privé dans le tertiaire très atomistique. L'intervention de l'Etat n'est que très récente dans la commercialisation des céréales de base, hormi le riz. Dans le commerce alimentaire, son soutien allait d'abord au sucre, au thé, au riz.

(1) Voir l'Appendice I_A et I_B dans le Rapport de Synthèse.

Les effets de la sécheresse et la nécessité de promouvoir le développement du secteur rural ont amené l'Etat à se donner certaines structures. Ces structures sont le SONICOB, O.M.C., SONADER, et doivent être les instruments du bouleversement dans la réalisation des objectifs de productions animale et agricole et de commercialisation.

Du fait du rôle social des commerçants mauritaniens, l'Etat, soucieux du respect des rapports de force, n'a établi que des conditions qui puissent voir naître une situation concurrentielle sur les marchés.

A la différence de ses voisins immédiats: Mali, Sénégal, où des expériences d'intervention ont cours depuis bientôt dix ans, la Mauritanie n'est qu'à ses débuts. Par ailleurs, s'appuyant davantage sur son secteur minier moderne, elle entend exploiter au mieux ses ressources agricoles. Mais le retard du secteur agricole et les traditions commerciales des populations méritent une plus grande attention.

Le rappel de la situation interne et externe incite à une certaine prudence dans la compréhension des phénomènes complexes que constituent la production et la commercialisation céréalières dans les pays en voie de développement en général et dans les pays du Sahel en particulier. Entre le libéralisme total et l'interventionnisme le plus intégral, il y a place pour assurer:

- l'approvisionnement des populations,
- le développement rural, et
- réaliser l'auto-suffisance en ayant défini les coûts économiques.

I. SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE

La zone favorable à l'agriculture et à l'élevage est comprise dans une bande limitée au Nord par la ligne Nouakchott-Tidjikja-Nema et au Sud par le Fleuve Sénégal. Elle couvre environ 300.000 km². Son climat est typiquement sahélien. Les précipitations varient de 200 à 600 mm, dans le Guida-Maka dans le Sud-Est.

Deux types de culture y sont pratiqués:

- la culture sous pluie, appelée Dieri où domine le mil,
- la culture de décrue, appelée Oualo, domaine du sorgho, le long des Fleuves Sénégal et Gorgol.

D'autres terres sont cultivées près des barrages du Tagant et dans les Hodh.

Les superficies disponibles sont estimées à 100.000 ha dans l'Est et le Sud-Est, et dans la vallée entre 50.000 et 100.000 ha selon l'importance des crues.

Les exploitations sont de petite taille (1 à 2 ha) et très dispersées. Le régime foncier traditionnel impose des taux de fermage très élevés, de l'ordre de 30 à 50% du produit total de la récolte; en effet, ceux qui travaillent la terre ne sont pas souvent les propriétaires. Les céréales sont les principales cultures parmi lesquelles le mil et le sorgho occupent la première place. Cependant, les rendements sont très faibles comparés aux pays voisins. Ils oscillent entre 200 kg/ha et 500 kg/ha.

La culture du riz connaît depuis quelque peu un certain essor. La mise en production de petits périmètres, du genre Mpourrie, en irrigation contrôlée, avec des techniques modernes et l'assistance

étrangère accroît la diffusion du riz. Les rendements sont comparables à ceux observés dans les pays voisins (voir Tableau I ci-dessous).

Tableau I. Rendement et Prix Moyens dans les Petits Périmètres de Riz, de 1973 à 1975

Saison de Récolte	Rendement de Paddy (tonnes/ha)	Prix au Producteur par kg de Paddy (U M)
1973 Saison des Pluies	2.8	5.0
1974 Saison Sèche	3.6	5.0
1974 Saison des Pluies	3.8	8.0
1975 Saison Sèche	3.9	8.0

SOURCE : I.B.R.D.

Note: Le système anglais de décimales est utilisé pour tous les chiffres cités dans les tableaux.

Aux contraintes écologiques, il faut ajouter des contraintes humaines. L'épreuve de la sécheresse ne fut qu'un révélateur. La population agricole régresse de 1968 à 1973. Elle passe de 96.800 à 90.000. Les éléments scolarisés quittent la terre pour la ville. Les principales régions concernées sont:

- la 1ère Région (Nema),
- la 2ème Région (Kaedi),
- la 6ème Région (Rosso), et
- la 10ème Région (Selibaby).

On estime à 80.000 le nombre des actifs dont 50.000 dans l'Est et le Sud-Est, et 30.000 dans la Vallée.

Aussi n'est-il pas étonnant que la part de l'agriculture dans le P.I.B. soit modeste. Cela se traduit par tête de la

manière suivante, en Ouguiya:

Tableau II. P.I.B. par Personne

	<u>1968</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>
. pour l'ensemble de la population	8.030	8.275	8.850	9.450
. pour la population rurale	3.876	3.510	3.080	2.880

SOURCE: Plan 1976-1980, page 101

Il est à remarquer que pendant que le P.I.B. par tête pour l'ensemble de la nation s'accroît, il baisse nettement pour le monde rural.

L'avant-projet du 11ème Plan 1976-1980 constate dans le bilan d'exécution du 11ème Plan:

" Le secteur rural, avec un taux de réalisation de 74,9% a drainé 503,7 milliards d'Ouguiya, soit 5,34% de ressources allouées à l'ensemble de l'économie, et 9,12% des dépenses totales effectives."

En 1968, le secteur agricole contribuait pour 6,7% au P.I.B. et en 1973, sa part n'est plus que 2,4%. Ce retard du secteur agricole était stigmatisé dans le projet du 11ème Plan 1970-1973, qui notait également: " les crédits affectés au secteur rural représentaient 7% du budget en 1960 et seulement 4% en 1969" (1).

La méconnaissance du secteur agricole accentue davantage ce retard et risque à terme de compromettre tous les projets de développement dans la mesure où les problèmes posés depuis 1960 restent encore à résoudre. En effet, la Direction de l'Agriculture écrit:

(1) Source: 2ème Plan, page 47.

" L'immensité du territoire national, jointe aux difficultés
" d'encadrement des régions agricoles (personnel, moyens tech-
" niques et financiers) nous a interdit jusqu'à présent de
" procéder à un recensement exhaustif des surfaces cultivées,
" de la production ainsi que de la population agricole" (1).

Les rédacteurs du 11ème Plan émettaient le même avis en 1970
(voir 11ème Plan, page 51, paragraphe 1.1.2.1.).

C'est avec cet arrière-fond que la politique céréalière arrê-
tée, en relation avec l'accroissement de la population urbaine,
accorde la priorité à la production du mil/sorgho, et au dévelop-
pement de la riziculture en irrigation contrôlée. Il s'agira
d'améliorer les techniques culturales, afin d'améliorer les rende-
ments pour le mil/sorgho, tandis que pour le riz, les superficies
seront étendues avec la généralisation de la double culture. Le
succès de cette dernière opération dépendra largement de la maîtrise
d'une telle culture.

L'objectif de la politique céréalière est de ramener le
niveau des importations en 1985 au quart (1/4) de leur niveau
actuel (2).

(1) Direction de l'Agriculture: Quelques données sur la situa-
tion agropastorale, 1976-1977, Nouakchott, ronéo, 1977,
page 7.

(2) Voir Appendice 1.

II. COMMERCIALISATION

A. Circuits et Modes de Commercialisation

Nous distinguerons la commercialisation du riz et du mil/sorgho.

1. Le Marché du Riz

La production nationale, étant très faible, ne donne pas lieu à commercialisation, sauf ces dernières années avec l'entrée en production du périmètre de Mpourrie qui fournit 2.000 tonnes à la S.O.N.I.M.E.X. (Société Nationale d'Import-Export). Pour satisfaire à la demande principalement urbaine, la Mauritanie importe essentiellement de la brisure de riz.

La S.O.N.I.M.E.X., société d'économie mixte où l'Etat est majoritaire, a le monopole d'importation du riz comme du thé et du sucre et de la toile de Guinée. Les importations du riz ont évolué de la manière suivante: (voir Tableau III, page 10).

Entre 1970 et 1974, on constate un triplement du volume des importations. Ceci s'explique par l'augmentation de la population urbaine sous l'effet de la sécheresse, laquelle population passe de 100.000 habitants à 300.000 habitants en l'espace de 3 ans. La sécheresse en 1973/74 a aussi dévasté la production céréalière locale.

Ce riz provient essentiellement d'Asie: de Thaïlande et de la République Populaire de Chine comme le montre le Tableau IV de la page 11.

a. Les Circuits du Riz

Une fois le riz débarqué, la S.O.N.I.M.E.X. est le seul

TABLEAU III

Imports of Rice, Quantity, Value and Unit Value
Importations de riz par Quantité, Valeur et Valeur Unitaire

<u>Years - Années</u>	<u>Quantity - Quantité</u> 1,000 t.	<u>CIF Value - Valeur CAF</u> Millions F CFA	<u>Unit Value - Valeur unitaire</u> 1,000 F CFA/t.
1960
1961	3	86.4	28.8
1962	5	172.8	34.6
1963	7	241.9	34.6
1964	10	345.6	34.6
<u>Average/Moyenne</u>		6.3	211.7
33.6 ¹			
1965	0.4	11	27.5
1966	1.6	46	28.8
1967	11.1	384	34.6
1968	12.1	489	40.4
1969	19.9	557.4	29.0
<u>Average/Moyenne</u>		9.0	301.5
33.5 ¹			
1970	10.6	313.0	29.5
1971	27.4	713.2	26.0
1972	30.1	748.7	24.9
<u>Average/Moyenne</u>		22.7	591.3
26.0 ¹			
1973	22.0	1,021.5	46.9
1974	31.3	2,409.5	74.6

¹ Weighted Average - Moyenne pondérée

SOURCES: a) 1961-1964 FAO Trade Yearbook estim.
 b) 1965-1968 ECA Statistical Yearbook 1972

c) Direction de la Statistique et des Etudes
 d) 1970-1972 SONIMEX /Economiques
 e) 1973-1974 Ministère du Développement Rural

TABLEAU IV

Imports of Rice by Countries of Origin (in tons)
Importations de riz par Pays d'Origine (en tonnes)

Countries of Origin	1970	%	1971	%	1972	%	1973	%	1974	%	Pays d'origine
Thailand	3,000	28.2	10,180	37.1	23,621	78.5	6,840	31.1	14,045	50.2	Thaïlande
China, P.R.	1,500	14.1	3,000	10.9	6,456	21.5	9,000	41.0	11,002	39.3	Chine R.P.
Cambodia			7,400	27.0							Cambodge
Italy			4,715	17.2			4,137	18.8			Italie
Egypt	2,000	18.8	2,000	7.3			1,990	9.1			Egypte
USSR	3,971	37.3							2,750	9.8	URSS
F.R. Germany	175	1.6	125	0.5							Rép. Féd. d'Allemagne
North Korea									200	0.7	Corée du Nord
Total	10,646	100.0	27,420	100.0	30,077	100.0	21,967	100.0	27,997	100.0	

SOURCES: · SONIMEX

Ministère du Développement Rural (1973-1974)

propriétaire des stocks. Elle assure l'approvisionnement de deux circuits:

i) le Circuit Succursaliste S.O.N.I.M.E.X.

La société d'économie mixte a délégué de desservir toutes les régions, au moins les chefs-lieux. A cet effet, elle a créé un réseau succursaliste lui appartenant. Ce circuit consiste en l'existence de quelques boutiques témoins, dont plusieurs dans le District de Nouakchott, et au moins une boutique par chef-lieu. L'objectif est purement social et ces boutiques sont servies en priorité.

ii) le Circuit Libre

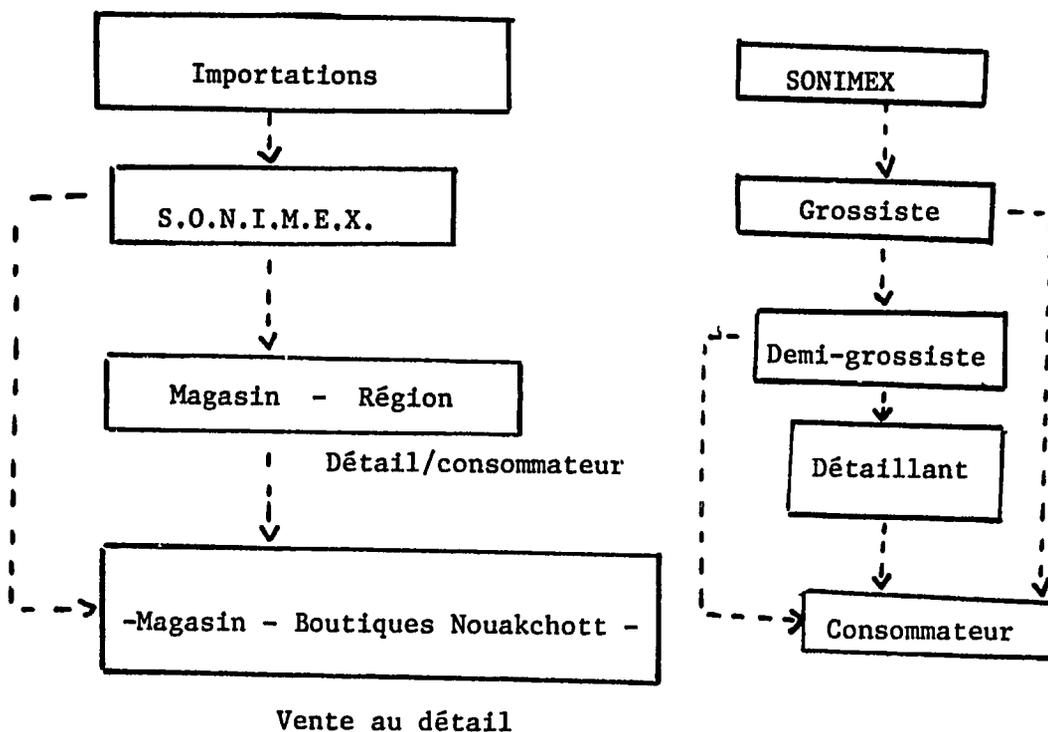
La S.O.N.I.M.E.X. approvisionne des commerçants grossistes qui doivent remplir les conditions suivantes:

- s'acquitter d'une patente,
- avoir l'agrément d'une banque mauritanienne,
- régler la facture à sa banque qui doit délivrer une quittance, contre laquelle la S.O.N.I.M.E.X. remet un bon d'enlèvement.

En clair, la S.O.N.I.M.E.X. vend aux grossistes. Le grossiste à son tour vend à des demi-grossistes selon un prix fixé par la Direction du Commerce Intérieur.

Schématiquement, les deux circuits du riz se présentent ainsi:

Diagramme 1 : Circuit succursaliste



L'observation du marché indique que la S.O.N.I.M.E.X. arrive à faire respecter les prix, même sur le marché libre, qui resté dominant malgré le monopole de vente de gros de la S.O.N.I.M.E.X. (1).

2. Le Marché du Mil/Sorgho

Le 11ème Plan 1970-1973 caractérisait le marché du mil/sorgho de la façon suivante:

" La situation est caractérisée par la coexistence sur l'espace nationale... Les micro-marchés non reliés entre eux...

(1) Le Plan d'Urgence fait partie du programme du Gouvernement Mauritanien afin de soulager des effets de la sécheresse.

L'hétérogénéité des mesures d'une région à l'autre rend difficile la comparaison des prix... Le prix du mil/sorgho subit des fluctuations considérables au cours de l'année et d'une région à l'autre".

Cette photographie du marché connaît depuis 1973 une certaine modification due à l'existence du Plan d'Urgence et à la mise en service de l'Office Mauritanien des Céréales (O.M.C.) en 1976-1977

Nous distinguerons trois périodes:

- a - avant la proclamation du Plan d'Urgence,
- b - après la publication de la loi n° 73.011 de Janvier 1973,
- c - la création de l'O.M.C.

a. La Situation avant la Proclamation du Plan d'Urgence

Le marché connaissait une libre circulation des grains. En année normale, les marchés, situés presque tous au Sud; Guidimaka, Plaine de Boghé, le Brakna et le Hodh Oriental, assuraient l'approvisionnement du Trarza, du Gorgol, de l'Assaba, du Tagant, etc.¹

On estimait que le volume des mouvements atteignait en année typique:

- 11.000 tonnes de mil/sorgho du Guidima vers le Trarza et l'Inchiri,
- 5.000 tonnes du Brakna vers le Trarza, le Tagant,
- de 1.500 à 2.000 tonnes du Hodh Oriental vers le Hodh Occidental.

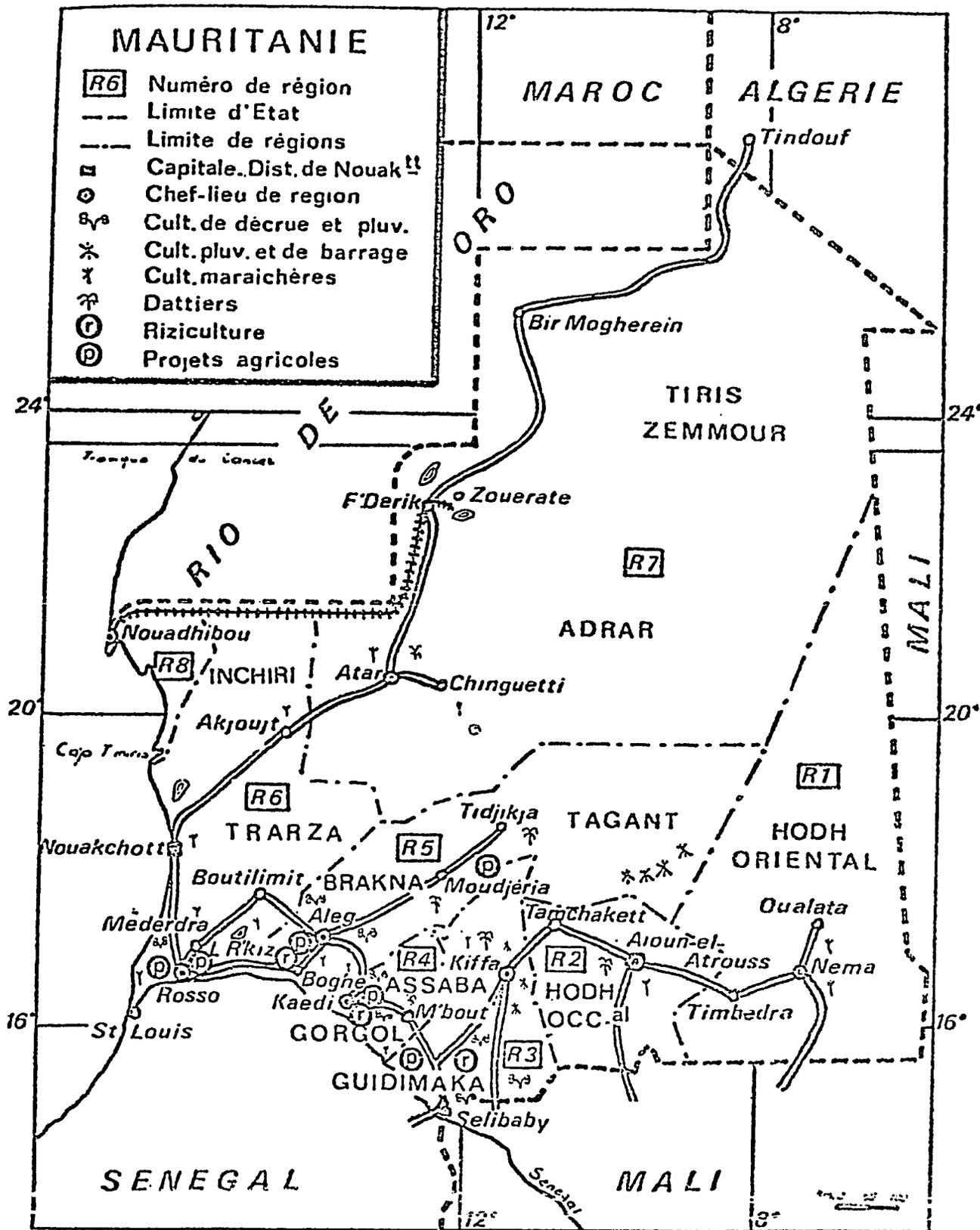
Les marchés étaient et sont localisés dans les zones de production. Les principaux sont:

1ère Région	Bousteila, Abdel Bagrou, Djigueni et Fass al Anere,
-------------	---

¹Régions naturelles de Mauritanie - voir carte page 15.

DIAGRAMME 2.

CARTE RURALE



SOURCE: 2^e Plan Economique et Sociale

pratiquement tous situés le long de de la frontière malienne.

3ème Région et
10ème Région

Kankossa, Selibaby, Ouldyenge dans le Guidimoka.

4ème Région

M Bout, Lexeiba.

5ème Région

Boghe, El Bata.

Tous ces marchés se trouvent au-dessous d'une ligne Rosso-Nema et sont d'accès très difficile, à partir de Juillet-Août, les pistes deviennent impraticables (voir Diagramme 3, page 17).

Ces marchés sont animés par une multitude de petits collecteurs, de demi-grossistes et de caravaniers. Cependant, chaque agent a un rôle bien précis, proportionnel à ses capacités financières et à ses relations sociales.

i. le Collecteur de Grains

Il réside dans la zone de production. Il peut être propriétaire de son fonds de commerce où il vend toutes sortes de biens de consommation, allant de la quincaillerie, aux produits alimentaires tels que le sucre et le thé.

Son point de vente constitue également un lieu d'échange en tous genres. On y échange aussi bien les marchandises que des informations sociales.

Il dispose de données sur l'état de la demande en céréales dans les centres ruraux éloignés et urbains. A l'aide des intermédiaires rabatteurs, il collecte les grains dans un rayon de 20 à 50 km.

Il paie soit en espèces, soit par troc en échangeant du sucre en pain et du thé contre les céréales. Une partie du produit

collecté est vendu à des ruraux non producteurs et une autre fraction est acheminée vers les centres urbains. Parallèlement, il peut assumer la fonction de mandataire d'un grossiste urbain qui se charge de l'approvisionner en denrées de première nécessité: thé, sucre et lait concentré, etc...

ii. le Transporteur, Spéculateur Occasionnel

A l'occasion, au gré des voyages et sur la base d'information indiquant la situation de l'offre et de la demande sur les différents marchés du pays, ces transporteurs se portent acquéreurs d'importantes quantités de grains. Rentrant en concurrence avec le collecteur primaire, ils usent des mêmes arguments: comptant et troc. Ils approvisionnent un grossiste, voire un groupe de détaillants.

iii. le Grossiste

C'est généralement un commerçant très fortuné, qui distribue une gamme assez large de produits. Les céréales ne représentent par conséquent qu'une faible fraction de son chiffre d'affaires.

Il commande les achats de céréales soit en espèces, soit en nature: sucre et thé. Le plus souvent, c'est par l'envoi du sucre et du thé dans les zones de production-marché, qu'il parvient à réunir des quantités assez importantes de grains, de l'ordre du millier de tonnes. Son rayon d'action varie de 200 à 300 km. Par ailleurs, il dispose de moyens de transport (camion) et de magasins où il peut stocker ses achats. Il peut bénéficier de services du collecteur primaire et du transporteur qui, dans ces conditions, seront ses mandataires. Il importe des pays voisins

- Mali -. Il cède le produit de sa collecte à des demi-grossistes ou des groupes de détaillants qui viennent se ravitailler dans ses magasins.

iv. les Caravaniers

Ce sont les plus anciens dans le commerce du grain. Certains groupes parmi eux sont propriétaires de terres cultivées par des sédentaires. En plus des redevances (fermages), ils drainent une quantité importante de mil/sorgho. Ils achètent soit directement aux producteurs, soit aux collecteurs primaires. Les volumes échangés semblent très importants. Ce segment de marché assure pratiquement les besoins des populations nomades qui représentent plus des 3/4 de la population totale. On sait seulement qu'il existe mais il n'a pas fait l'objet d'une étude systématique¹.

v. le Détaillant

Son fonds de commerce est constitué le plus souvent par une échoppe ou un étalage sur le marché public. Il paie une taxe de commerce mensuelle d'un montant d'au moins 600 ouguiyas.

Il fait commerce d'autres produits alimentaires (légumes, dattes, etc...). Il s'approvisionne chez le grossiste, le stock moyen mensuel est estimé entre 500 et 5.000 kg, au prix moyen de 20 à 25 UM/kg.

Il vend par kg au moyen d'une balance. Le volume moyen des ventes oscille entre 400 et 800 kg par mois. Il ne vend pas de riz car la marge n'est pas rémunératrice. Par contre, il peut espérer des marges importantes sur le mil et le sorgho, surtout sur

(1) Cependant l'O.M.C. vient de lancer une enquête sur le mouvement des caravanes, auprès des Préfectures de zones de production.

le sorgho (1).

Il accepte de "marchander" selon l'importance de la vente, de l'ordre de 20 à 25 kg (cas d'un baptême, etc...) alors le prix de vente peut baisser de 2 à 3 ouguiyas.

A côté de ce détaillant existe un autre type, celui très souvent de femmes qui tiennent de petits étalages et offrent toute une gamme de produits alimentaires parmi lesquels figurent le mil/sorgho, le blé, etc...

b. L'Interprétation de la Loi n° 73.011 de Janvier 1973

La loi n° 73.011 de Janvier 1973 interdit la vente libre des vivres, objets de dons destinés à secourir les populations.

En clair, cette loi a été édictée pour lutter contre le marché noir qui allait s'organiser autour de grains et autres produits des dons, distribués gratuitement d'abord aux populations sinistrées.

Cependant il semble que cette loi ait été interprétée diversement, notamment au niveau des services commerciaux officiels (la Direction du Commerce Extérieur). Des grossistes se sont vus refuser la délivrance de licences d'importations de sorgho. En fait, ils devaient avoir l'accord des gestionnaires du Plan d'Urgence. Depuis cette période, l'approvisionnement des marchés urbains en mil/sorgho n'est plus assuré par les grossistes.

Une pénurie purement artificielle s'instaura alors sur le marché, en relation avec l'existence des stocks du Plan d'Urgence.

Il y eut (certes) des importations "frauduleuses" mais il est difficile d'estimer les quantités. Comme on le verra le plus, le

(1) Voir Tableau de Prix de Vente au kg: riz, mil/sorgho, page 31, section III.

comportement des grossistes-importateurs semble conforme à des attitudes économiques en égard aux manipulations du stock du Plan d'Urgence.

C'est dans ces conditions où le marché connaissait des difficultés de fonctionnement qu'allait être créé l'Office Mauritanien des Céréales.

c. La Situation Actuelle avec l'Existence de l'Office Mauritanien des Céréales

L'Office Mauritanien des Céréales (O.M.C.) a été créé le 12 Août 1975 par décret. C'est un organisme public, placé sous la tutelle du Ministère du Développement Rural. Il a pour objet "de contribuer à la mise en oeuvre d'une politique rationnelle d'approvisionnement du marché intérieur en céréales de base".

La campagne 1976-1977 est la première campagne de l'O.M.C. qui entend faire jouer la concurrence, accroître de par son intervention le volume des échanges connus entre les zones de production et les zones non productrices de céréales de base.

L'Office est ainsi le cinquième agent de commercialisation primaire du mil/sorgho. Son objectif actuel demeure modeste: en 76/77, constituer un stock de 16.000 tonnes. Sa fonction de distribution ne sera déterminée que plus tard en mars-avril 1977.

Les moyens dont dispose l'Office Mauritanien des Céréales pour réaliser ces objectifs sont exposés dans l'Appendice. Ce sont les suivants:

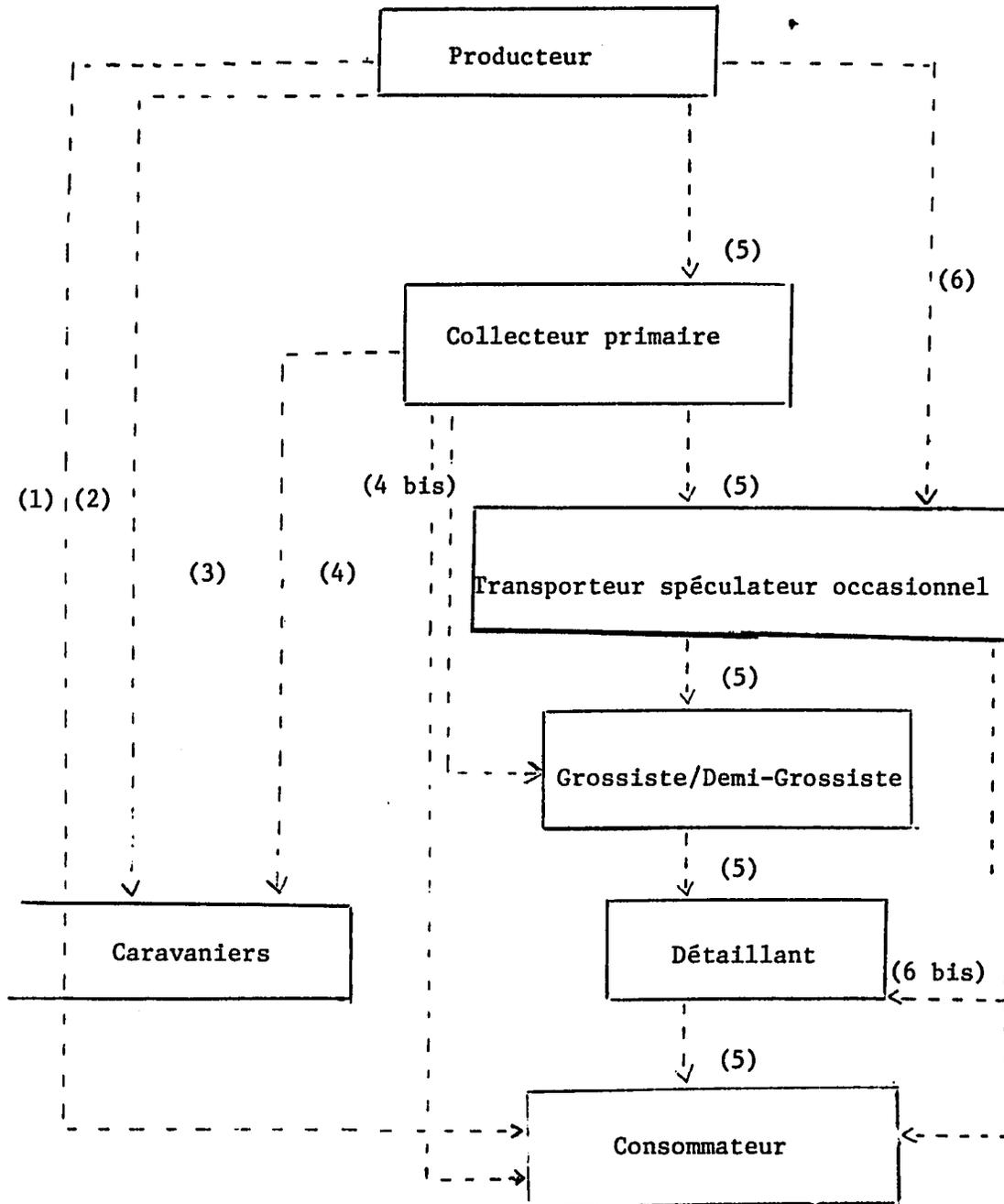


Diagramme 4, Schéma de commercialisation du mil/sorgho

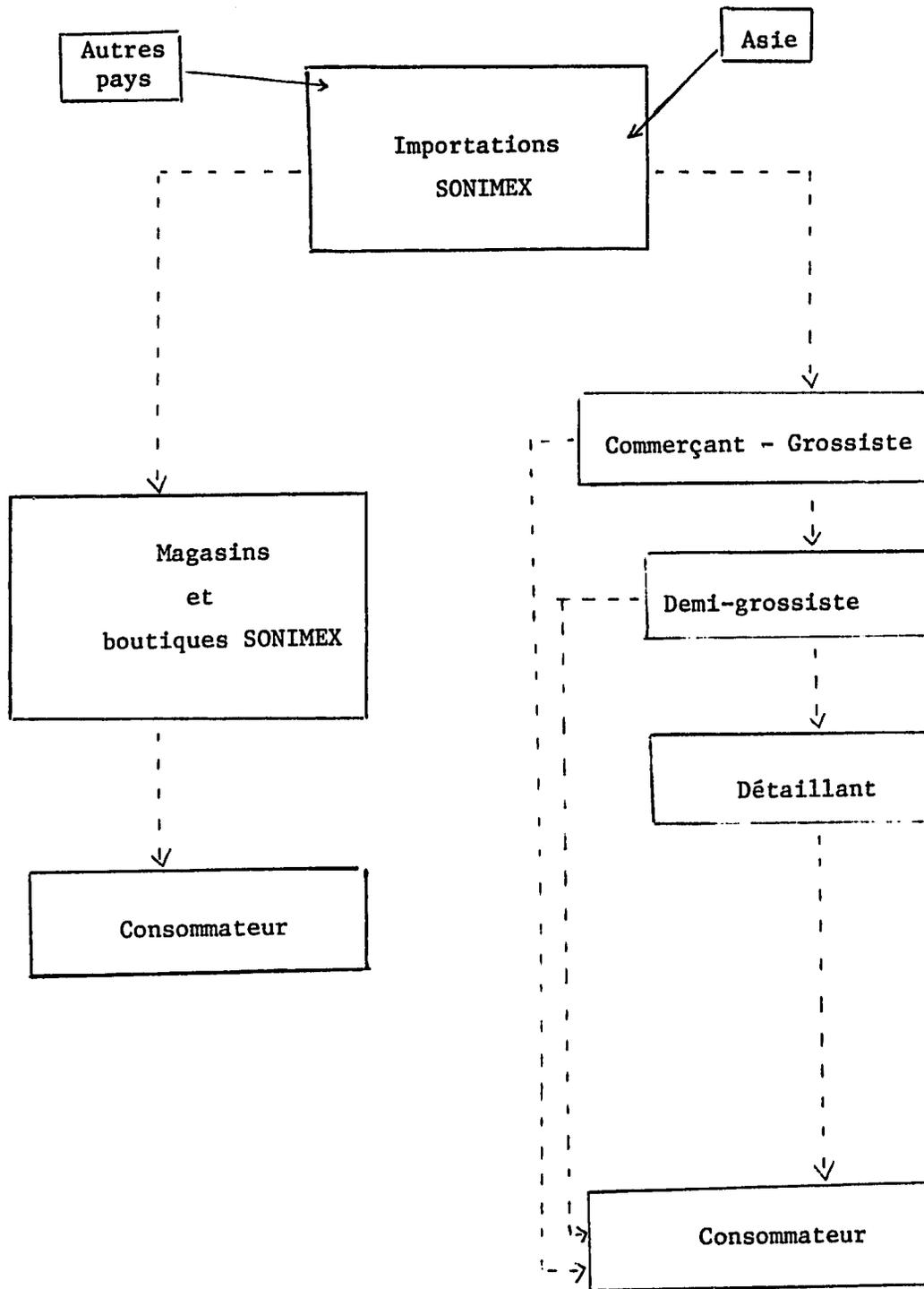


Diagramme 5. Schéma de Commercialisation du Riz

i. le Personnel d'Intervention de l'O.M.C.

Organisme de création récente, l'O.M.C. dispose de cinq équipes d'achat dans au moins 4 régions productrices. Ce ne sont pas des spécialistes des céréales, des agents expérimentés sur le plan de la commercialisation des céréales.

ii. le Matériel

Les équipes d'achat, fixes ou mobiles ont à leur disposition un minimum de matériel, passant de la bascule à la sacherie, etc...

iii. le Financement

L'Office Mauritanien des Céréales finance ces opérations de collecte primaire sur ses fonds propres, les dotations de l'Etat. Le système bancaire n'intervient en aucune façon.

En effet, la Banque Centrale, la Banque de Développement se préoccupent peu de l'activité agricole. Ce manque d'intérêt se manifeste par l'inexistence du crédit agricole et des crédits de campagne que l'on rencontre dans les pays voisins. Ceci est en relation avec le rôle que joue le secteur agricole dans l'économie du pays.

Il se pourrait que l'Office Mauritanien des Céréales en rapport avec la Direction de l'Agriculture organise l'approvisionnement du monde rural en intrants modernes, engrais, matériel agricole (charrues, multiculteurs), semences sélectionnées, etc... Une fois les modalités d'action définies, le système bancaire apporterait son concours, à travers l'encadrement proposé par le futur organisme de tutelle d'organisation des producteurs.

A présent, le marché du mil/sorgho fonctionne, avec l'inter-

vention de l'Etat, de la manière suivante: la demande de mil/sorgho reste importante. Mais l'offre nationale ne peut satisfaire qu'une faible partie de cette demande, d'après les services de l'Agriculture. En effet, la contraction de l'offre résulte de mauvaises récoltes dues à l'action des rongeurs et aux conditions écologiques. La conséquence en est la suivante: la demande est toujours supérieure à l'offre, et ce sur une longue période et ce malgré les structures de consommation différentes que l'on peut observer dans les principales zones écologiques du pays. L'équilibre était assuré dans le passé récent par l'importation.

Or, depuis 1973 et la promulgation de la loi n°73.011 de Janvier 1973, la mise en oeuvre du Plan d'Urgence (Aide aux populations) semble gêner le fonctionnement du marché des céréales de base. En effet, la mobilisation des stocks du Plan d'Urgence et leur distribution à l'ensemble de la population perturbe gravement le marché.

Tant dans les zones sinistrées qu'ailleurs, les vivres, notamment les céréales du Plan d'Urgence: sorgho, mil, blé, etc... sont distribuées de deux manières:

- a) gratuitement à une catégorie de la population considérée comme totalement sinistrée,
- b) vendues à 3 ouguiyas au reste de la population détentrice d'une carte d'allocations. Dans cette dernière catégorie, tous les bénéficiaires disposent d'une source de revenus de garantie, salaires ou autres.

Quel que soit donc le prix au kg du mil/sorgho, sur le marché, l'Etat octroie une subvention par le mécanisme du Plan d'Urgence.

On peut affirmer que le stock du Plan d'Urgence sert à gonfler l'offre et à procurer à tout consommateur une subvention de 10 à 25 ouguiyas par kilogramme de mil/sorgho acheté. C'est un premier paradoxe. Par ailleurs, la collecte primaire connaît des perturbations dues au niveau d'approvisionnement des marchés locaux en produits de grande consommation: thé, sucre. Les tensions créées par la contraction de l'offre de ces produits d'importation et appartenant au monopole de la S.O.N.I.M.E.X. tendent à privilégier le troc.

Le collecteur et le spéculateur occasionnels tendent à améliorer les termes de l'échange en leur faveur, en profitant des ruptures de stocks de thé et de sucre au niveau local. La faiblesse du pouvoir d'achat monétaire en zone de production et la rigidité de la demande de sucre et de thé amplifient le mouvement du troc. L'Office Mauritanien des Céréales a été contraint d'agir de la même manière, pour assurer une partie de son programme d'achat dans la 4ème Région. Il a aussi bien distribué du thé et du sucre que des vivres du Plan d'Urgence.

La création d'une pénurie artificielle de thé, de sucre et même de céréales de base conduit à faire jouer les stocks du Plan d'Urgence qui, cette fois, accordera une rente au producteur, en lui donnant gratuitement du blé ou de l'orge, pour pouvoir acheter son mil/sorgho. C'est le deuxième paradoxe du marché mauritanien.

Mais la conservation du rôle actuel du Plan d'Urgence risque-

TABLEAU V

Cereals Distribution of the Plan d'Urgence (metric tons)
Distribution des Céréales du Plan d'Urgence (tonnes)

Région	:	1973	:	1974	:	1975
1		8.400		6.000		4.700
2		6.000		4.000		3.500
3		8.230		6.000		2.800
4		8.000		6.500		-
5		15.500		10.000		1.900
6		18.000		24.000		8.260
7		8.300		16.000		2.900
8		2.000		3.000		100
9		-		-		2.400
10		-		-		-
11		-		-		1.600
12		-		-		900
District du Nouakchott		8.000		13.000		4.100

SOURCE: Plan d'Urgence

rait de pénaliser le producteur, en freinant toute possibilité de modernisation des conditions de production, par le maintien de prix non incitateurs. On peut penser que la masse de subvention allouée sous forme de vivres ne favorise guère la production agricole. La subvention doit être orientée vers le monde rural, sous forme d'intrants, etc...

Une autre conséquence de cette situation est la difficulté de saisir les échanges extérieurs en céréales. Du fait de l'existence du monopole de la S.O.N.I.M.E.X. sur le riz, les importations de ce produit sont connues. On retrouve le mil/sorgho dans l'agrégat général "autres céréales".

Mais il semble qu'il existe un important mouvement non contrôlé aux frontières, notamment aux frontières mauritano-malienne, dans le Hodh Oriental et le Guidimaka.

Le circuit moderne, en fait le circuit d'Etat, est constitué par la S.O.N.I.M.E.X. et ne s'intéresse qu'au riz. L'essentiel des échanges de mil/sorgho relève du circuit dit traditionnel. Le marché privé, dans ses divers compartiments, assure l'approvisionnement des populations en organisant l'échange interne, partant du Sud du pays vers la zone Nord, et l'échange extérieur (de manière clandestine) avec les pays voisins: le Sénégal et le Mali.

III. PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

A. La Fixation des Prix

Le Comité Central des Prix arrête les prix de vente des produits et les soumet aux autorités gouvernementales. Ce sont les comités locaux des prix, composés par les représentants des commerçants, des producteurs, des consommateurs représentés par le Syndicat des Travailleurs et le Préfet qui définissent les prix au détail (1).

Il faut remarquer que les prix au producteur pour le paddy et le mil/sorgho ne figurent pas au décret qui fixe les autres prix.

La culture du riz est localisée sur les petits périmètres et le domaine Mpourrie et pour encourager la production, les autorités garantissent un prix au producteur de paddy. Toute l'offre de paddy est absorbée et usinée à la rizerie de Mpourrie.

Le prix au producteur du mil/sorgho est déterminé par le marché. Au début de sa première campagne, l'Office Mauritanien des Céréales avait défini une fourchette de prix au producteur (7-11 ouguiyas). Face à la concurrence (et surtout à l'offre du sucre et du thé), l'Office a été contraint de s'aligner sur les prix du marché pour assurer la réussite de son plan de collecte.

L'idée de départ était de garantir un "prix normal" au producteur, c'est-à-dire un prix estimé rémunérateur par la force de travail du producteur.

En effet, aucun autre élément constitutif du prix de revient

(1) Voir Appendice 2: "Décret n° 60-048/MCT/DC".

n'est mesuré: temps de travaux, coût de main-d'oeuvre extérieure à l'exploitation, prix d'intrants autre que le travail. Les prix d'intervention de l'Office n'ont pas été les prix directeurs du marché.

B. Prix et Système de Stabilisation

L'observation du mouvement des prix des céréales nous enseigne que seul le prix de vente du riz a été l'objet d'une politique de stabilisation. Avant l'instauration du Plan d'Urgence, les prix du mil/sorgho ne faisaient l'objet d'aucune mesure de stabilisation. Jusqu'en Janvier 1977, les prix moyens de vente de mil/sorgho étaient au même niveau que ceux du riz.

Il faut remarquer que toutes les régions administratives reçoivent et distribuent les vivres du Plan d'Urgence. Le rythme de distribution n'est pas régulier. Dès que des tensions sont perceptibles, les autorités reprennent la fourniture de céréales de base et d'autres vivres.

Il en résulte que le Plan d'Urgence d'une part, et la S.O.N.I.M.E.X. d'autre part, de par leur action, assurent le projet de stabilisation de l'Etat Mauritanien. Il faut noter une grande différence entre les deux organismes:

- la S.O.N.I.M.E.X. vend à peu près au prix coûtant son riz: 14 ouguiyas le kg,
- le Plan d'Urgence distribue gratuitement au moins le 1/3 de ses stocks et vend les 2/3 à 3 ouguiyas le kg, tandis que le prix du marché du mil/sorgho ou du blé avoisine les 14/15 ouguiyas le kg, voire 35 ouguiyas. Cette action laisse apparaître une subvention de 11 ouguiyas par kg de céréales distribuée selon les critères du Plan d'Urgence.

On peut se poser la question suivante: Le maintien du Plan d'urgence dans son rôle actuel contribue-t-il à atteindre les objectifs d'un développement rural accéléré?

C. La Possibilité d'une Politique des Prix

1. Le Rôle Actuel du Plan d'Urgence

Il a créé une distorsion entre le prix du riz et celui du mil/sorgho; le prix du mil/sorgho est double de celui du riz importé. Ceci est purement artificiel.

Tableau VI. Comparaison entre les Prix
du Sorgho et du Riz
(Ouguiyas/Kg)

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Sorgho	10	11	11	19,5	12,5	12	15	35
Riz	12	12	12,6	12,5	12,5	15,5	14	14

SOURCE: Bulletins Statistiques

A partir de Janvier 1977, le prix du mil/sorgho observé sur les différents marchés du District de Nouakchott, était en moyenne de 30-35 ouguiyas/kg contre 14 ouguiyas/kg au riz.

La séparation des marchés du riz et du mil/sorgho et l'octroi d'une subvention quasi-généralisée entraînent les consommateurs urbains à se porter davantage vers le riz. Il en résulte que les commerçants privés ne sont guère incités à importer du mil/sorgho.

En effet, il a été distribué entre 1973 et 1976 244.211 tonnes de céréales autres que le riz dont 140.000 tonnes vendues à 3 ouguiyas le kg. Ceci explique la substitution artificielle

du riz au mil/sorgho.

2. La Politique des Prix

L'Agence Mauritanienne de collecte primaire est de création récente. La tâche que l'Etat lui a confiée: assurer l'approvisionnement en céréales à un prix normal tant à la production qu'à la consommation, sera difficile à exécuter tant que la production stagnera et que l'usage actuel des dons alimentaires sera maintenu. Une politique des prix n'est possible que si les producteurs ont accès à la gestion des structures qui leur sont propres et agissent en leur nom. Le jeu de la concurrence, librement adopté par l'O.M.C., peut faciliter la définition d'une politique des prix à travers laquelle sera précisée la politique agricole de la Mauritanie.

En effet, le succès de la modernisation de l'agriculture, tant en culture sèche qu'irriguée, réside dans la satisfaction d'un pouvoir d'achat qui permette au producteur de s'équiper pour produire plus.

Cela suppose un élargissement du marché des biens industriels dans le monde rural, une information plus large des producteurs sur tous les aspects techniques et commerciaux, les mécanismes du fonctionnement du marché dans la situation actuelle.

Par ailleurs, le niveau du taux de change de la monnaie mauritanienne semble lui conférer le titre de devises fortes dans la zone. Comparé au franc malien, l'ouguiya permet à la Mauritanie d'importer du sorgho et du mil dans ce pays, dans le cas de récolte favorable. Certes le problème de transport se posera, mais le Hodh Oriental (Nema) a été de tout temps le noeud des

communications avec le Mali.

Une reconversion du Plan d'Urgence permettra de satisfaire une partie des besoins mauritaniens en mil/sorgho en important des autres pays du C.I.L.S.S.: Mali, Haute-Volta.

IV. LE STOCKAGE

L'attention s'est portée ces dernières années sur les problèmes de stockage. Mais seul le stockage public, d'Etat, a fait l'objet d'études et de propositions. Le stockage villageois reste peu connu, malgré quelques modes de stockage efficaces qu'on y a découverts. Selon les habitudes locales, les producteurs ou les nomades stockent dans des souterrains (grains enterrés) ou dans des greniers différents de ceux du Mali ou de la Haute-Volta.

Cependant, les seules informations disponibles ne concernent que le stockage public. L'infrastructure actuelle consiste en des magasins de 600 à 800 tonnes, au niveau de Nouakchott et de petits magasins de 20 tonnes à l'intérieur du pays, dans les arrondissements. Les silos, qui existaient avant la sécheresse et construits par les anciennes Sociétés Indigènes de Prévoyance, n'ont jamais été utilisés, faute de techniciens capables de les gérer. Avec la sécheresse, un projet de treize magasins fut réalisé avec l'aide du F.E.D. et de l'US-AID. La capacité actuelle est de 16.000 tonnes.

Comme dans les pays voisins, le traitement anti-parasitaire reste méconnu. De nouveaux projets en cours prévoient la formation d'un personnel de maintenance et de traitement.

Initialement, il a été proposé un programme portant sur la construction de silos souterrains hermétiques. Il concerne uniquement le stockage du sorgho.

Leur implantation était prévue à Nouakchott, Aleg, Kiffa, Néma, Kaedi, et Aïoun-El-Atrouss. Les silos prévus auraient une capacité de 2.250 tonnes. Présentement une mission de consultants

du Bureau du Sahel des Nations-Unies étudie le problème de stockage en Mauritanie. De ces résultats découlent les modalités de stockage.

Ce projet semble abandonné. Avec l'aide de la République d'Allemagne, un nouveau projet est à l'étude. La campagne de l'Office, en 1976-1977, consistera à collecter avec cette aide 15.000 tonnes dont 5.000 tonnes constitueront un stock de sécurité et 10.000 tonnes de stock de régulation.

Appendice 1

Actions et Stratégies à Moyen Terme pour le Développement Agricole

A. Stratégies

1. augmentation de la production céréalière et animale
2. organisation de la commercialisation des produits agricoles et stabilisation de leurs prix à des niveaux rémunérateurs
3. amélioration de la répartition des revenus fixés de l'activité agricole
4. substitution progressive des produits locaux aux importations

B. Actions

1. augmentation du rendement unitaire des terres en cultures et l'accroissement des superficies cultivées (accent sur l'irrigation: Mpourrie-Boghe et Kaedi: riziculture)
2. le renforcement des structures coopératives pour résoudre les problèmes de crédit, d'acheminement des inpts, de stockage et de commercialisation de la production
3. la création d'un organisme national de commercialisation des produits agricoles
4. l'amélioration des infrastructures et du système de transports de produits agricoles

Appendice 2

Décret n° 69.048/MCT/DC Déterminant le Mode de Fixation
des Prix des Produits

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

MINISTERE DU COMMERCE
ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DU COMMERCE

DECRET N° 69.048 /MCT/DC
déterminant le mode de fixa-
tion des prix des produits

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution;
- VU le décret 61.187 du 27 Novembre 1961 portant règlement organi-
que relatif aux attributions des Ministres;
- VU le décret 68.329 du 16 Décembre fixant les attributions du
Ministre du Commerce et des Transports et l'Organisation de
l'Administration Générale de son département;
- VU la loi 65.133 du 26 Juillet 1965 portant réglementation du
Contrôle des Prix;
- VU le décret 66.089 du 18 mai 1966 déterminant le mode de
fixation des prix des produits

Après avis du Comité Central des Prix en ses séances des 8
et 9 Janvier 1969

Le Conseil des Ministres entendu:

D E C R E T E :

Article 1er: Les prix de vente au détail seront fixés par les
Autorités compétentes après avis des Comités locaux des prix, pour
les produits désignés ci-après:

- Riz, mil, farine, semoule, pain, pâtes alimentaires,
couscous, niébé, pommes de terre, manioc, gombos,
arachides, patates
- Viande, poisson, volaille, oeufs
- Aubergines, tomates fraîches, salades, carottes,
oignons, navets, poivrons, choux, dattes, piment,
concentré de tomate

- Huile d'arachide, beurre, sel de cuisine, arôme-maggi
- Sucre, café, thé, quinkéliba, lait
- Charbon de bois, gaz en bouteille, allumettes
- Percale, guinée, couvertures

Article 2: Pour tous les autres produits, marchandises, matières et articles à l'exception des produits pharmaceutiques et les hydrocarbures (dans la mesure où leurs prix sont fixés), les marges bénéficiaires de gros et de détail seront fixées par arrêté du Ministre chargé du Commerce, après avis du Comité Central des Prix.

Article 3: Les prix des services ou des prestations de service, seront fixés à défaut de proposition d'homologation, par arrêté du Ministre chargé du Commerce, après avis du Comité Central des Prix.

Article 4: Le décret n° 66.089 du 18 Mai 1966 est abrogé.

Article 5: Le Ministre du Commerce et des Transports et le Ministre de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié suivant la procédure d'urgence conformément au décret n° 59.029 du 26 Mai 1959.

AMPLIATIONS:

PR/CAB.....	2
SGCM.....	3
Ministères.....	10
JO.....	3
Ass. Nle.....	1
Ch. Commerce.....	3
Cercles, Mairies..	50
Sonimex.....	2

Nouakchott, le 16 Janvier 1969

MOTAR OULD DADDAH

Le Ministre du Commerce
et des Transports

Le Ministre de l'Intérieur

ABDALLAHI OULD SIDYA

SALL ABDOUL AZIZ